

**À l'attention du Collège des Bourgmestre et échevins
de la Ville de Bruxelles
Service d'Urbanisme
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles**

Objet : Avis d'Inter-Environnement Bruxelles (IEB) en réponse à l'enquête publique concernant le permis d'urbanisme **R1162/2019 et le permis d'environnement M981/2019** ayant pour objet la transformation du niveau -3 en parking.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,
Chers membres de la commission de concertation,

Par la présente, je vous fais parvenir l'avis de mon association concernant le projet mentionné ci-dessus. Cette demande vise à modifier un permis octroyé en 2017 pour transformer le troisième sous-sol en parking. Par la présente, nous voudrions marquer notre opposition à ce projet.

D'abord, le projet ne se justifie pas. Le siège de la banque est situé au sein d'une zone bénéficiant d'une connexion excellente au réseau de transport en commun. Il se situe à proximité directe de la gare Centrale, d'une ligne de métro et de plusieurs lignes de trams. Le nombre d'alternatives à la voiture est tellement important dans le secteur qu'y prévoir des emplacements de parking semble inconséquent. Par ailleurs, il existe également une offre pléthorique de parking privé dans la zone pouvant se substituer au parking de l'entreprise pour les visiteurs¹. Comme le souligne le rapport d'incidence, la banque a une politique très ambitieuse en matière de mobilité, il nous semble que la part modale de la voiture peut diminuer de manière plus importante que ce qui est envisagé actuellement.

Ensuite, autoriser davantage de parkings privés, c'est aller à l'encontre des politiques publiques en matière de mobilité à l'échelle de la Région. Ainsi, le Plan Iris 2 avait pour objectif la diminution de 20 % de l'ensemble des kilomètres parcourus au sein de la RBC. *Good Move*, le nouveau plan mobilité, veut réduire l'usage de la voiture de 24 %, veut augmenter l'utilisation des transports en commun de 11 % et multiplier par quatre l'usage du vélo. Les parkings sous-terrains sont malheureusement trop attractifs pour parvenir à cet objectif si on n'en restreint pas le nombre : ils constituent des aspirateurs à voitures. Puisqu'une place de stationnement est facilement trouvable, les personnes disposant d'un véhicule sont incités à y avoir recours. Le maintien de ces différents espaces est donc anachronique et en contradiction avec les politiques contemporaines de

¹Liste non-exhaustive de parking à proximité du projet : parking Panorama (200 places), Albertine (700 places), poelaert (500 places), Grand-Place (1000 places), City Pacheco (1700), Passage 44 (500 places), Botanique (400 places), City 2 (400 places), Inno (800 places)

mobilité de la Région bruxelloise.

De plus, il est contraire aux intérêts des habitants de la commune de Bruxelles. En effet, le siège de l'entreprise se situe au sein d'un quartier particulièrement encombré aux heures de pointe. Ces encombrements génèrent des nuisances importantes qui risquent de s'accroître à moyen terme. En effet, de nombreuses voiries attenantes vont être transformées dans les années à venir: le boulevard Pacheco doit être transformé en boulevard urbain, le boulevard Saint-Lazare pourrait être supprimé, la petite Ceinture serait réaménagée en plaçant a minima des pistes cyclables et la place royale va être réaménagée en laissant davantage de place aux piétons. L'ensemble de ces aménagements vont réduire la capacité d'absorption de véhicules par les voiries. Ces changements ne sont pourtant pas étudiés dans le rapport d'incidence au sein de la partie « *incidence du projet sur la circulation automobile* ».

Enfin, nous nous opposons au projet parce qu'il n'est objectivement pas juste de diminuer les parkings de 65 000 places publiques² en voiries tout en autorisant sans cesse la création de places privées hors voiries. Selon parking.brussels, il y a approximativement autant de places de stationnement hors voirie à Bruxelles qu'à Paris (650 000). Dès lors toute demande pour augmenter la surface de parking hors voiries doivent être accueilli avec la plus grande des réserves.

Pour toutes les raisons précitées, nous demandons donc à la commission de concertation de refuser la demande. Nous vous remercions de prendre en compte ces remarques lors de la commission de concertation et de les porter au procès-verbal dressé à cette occasion.

Avec nos plus sincères salutations,

Pour Inter-Environnement Bruxelles,

Olivier Fourneau
Chargé de missions

² Comme envisagé par le plan *Good Move*